

ENTENTE CONTRACTUELLE

Retournez cette formule complétée à : Carolyn.kiley@hotmail.com

Nom de l'activité	MARCHÉ DES ARTS DES GALERIES		ci-après nommée ACTIVITÉ
PARTIES : Entente intervenue pour l'ACTIVITÉ entre			
La Société artistique de La Haute-Saint-Charles ci-après nommée SAHSC dont le siège social est situé au 305, rue Racine, Québec G2B 1E7 dument représenté par <i>Jacques Raymond</i>	ET	L'artiste/artisan (nom) _____ ci-après nommé ARTISTE/ARTISAN no. Membre _____ Adresse _____ Courriel : _____ Tél : _____	
DROITS D'AUTEUR :			
L'ARTISTE/ARTISAN certifie être l'auteur et propriétaire des œuvres mises en vente et certifie que ses créations sont originales, authentiques, respectent le droit d'auteur et ne sont ni des copies, ni des objets de revente. L'ARTISTE/ARTISAN demeure titulaire de tous les droits d'auteur pour ses œuvres.			
FRAIS ET REDEVANCES POUR L'ACTIVITÉ :			
L'ARTISTE/ARTISAN doit acquitter les frais d'inscription de l'ACTIVITÉ directement au local d'exposition			TOTAL _____
<i>Cochez votre choix et indiquez le total :</i>	d'une table de 60' x 30' = 30\$/4 jours) _____ ou 60\$/8 jours _____		
	d'une table+un mur de 72"x24" = 60\$/4 jours _____ ou 120\$/8 jours _____		
	d'un mur seul de 60"x24' = 30\$/4 jours _____ ou 60\$/8jours _____		
	de deux murs de 60" x24" = 60\$/4 jours _____ ou 120\$/8jours _____		
<i>Indiquez la ou les fins de semaine retenues :</i>	16-19mars _____ 23-26 mars _____ 30mars-02avril _____ 05-08 avril _____		
Aucune redevance n'est demandée sur la vente des produits mais chaque produit doit être identifié (initiales et prix)			0%
L'ARTISTE/ARTISAN autorise la SAHSC à retenir un montant de 3% des ventes effectuées avec le système square			3%
La SAHSC ne s'occupe pas de l'expédition des œuvres et autres produits			
Précisez le type de produits exposés: a) Artisan : vitrail, vannerie, catalognes, bijoux, tricot, : _____ b) Artiste : toiles _____, produits dérivés _____			
NON-RESPONSABILITÉ :			
La SAHSC ne peut en aucune manière être tenue responsable des bris, des pertes, des ventes, ou de quelque autre frais que ce soit, pour toute ACTIVITÉ organisée par la SAHSC.			
ENGAGEMENT DE L'EXPOSANT :			
L'artiste / l'artisan s'engage à respecter les exigences de la SAHSC, à défaut de quoi, il pourrait se voir refuser l'accès à l'événement ou à d'autres activités organisés par la SAHSC.			
DURÉE DU CONTRAT : du 13 mars au 9 avril 2023			
_____ Signature du représentant de la SAHSC		_____ Signature de l'ARTISTE/ARTISAN	
_____ Date			

